

Communiqué de presse vendredi 6 mai 2022



La Fédération Française de Natation (FFN) est heureuse et fière d'annoncer la signature d'une convention de partenariat avec l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM) afin de renforcer ses actions en matière de la lutte contre toutes les formes d'incivilités que subissent les juges et arbitres sportifs dans l'exercice de leurs missions.

Créée en 1985, l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM) a pour objet de réunir au sein d'une seule association les arbitres et les juges de toutes les disciplines.

Elle participe notamment aux différents travaux en matière de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les intimidations, les menaces et les violences physiques et/ou morales envers les juges et arbitres sportifs.

Elle met en outre en place des actions de formation et de sensibilisation auprès des acteurs du monde du sport.

Par ce partenariat, la FFN entend établir une collaboration dans le développement, l'accompagnement, la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences physiques et/ou verbales envers les officiels, juges et/ou arbitre dans le milieu de la Natation.



CONTACTS PRESSE FFN :

Nicolas MENANTEAU
01.70.48.45.54
06.81.05.51.07
nicolas.menanteau@ffnatation.fr

Charlotte DESPREAUX
01.70.48.45.56
06.23.25.32.60
charlotte.despreaux@ffnatation.fr